

Règlement d'ordre intérieur

- 1) La politesse, le respect de l'autre, l'exactitude, l'ordre et la discipline créent une ambiance propice à l'épanouissement et au travail intellectuel de chacun**
- A. Les cours débutent à 8h45 : il est impératif d'arriver à l'heure en primaire comme en maternelle. Il est préférable d'arriver 5 minutes au moins avant le début des cours. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sauf sur rendez-vous. L'élève ne peut pas quitter l'école pendant les heures de classe de 8h45 à 15h30.
- B. L'introduction à l'école d'armes, de couteaux, de briquets, d'allumettes, d'un gsm, d'objets de valeur ou dangereux est interdite. Les produits de maquillage (rouge à lèvres ...) ne peuvent être apportés dans l'établissement. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des objets personnels apportés à l'école.
- C. La distribution d'invitations à des événements privés ne pourra pas se faire dans le cadre scolaire.
- D. La cloche marque la fin de la récréation et les enfants doivent alors se ranger calmement pour rentrer en classe.
- E. Pendant les heures de classe, le silence est de rigueur. L'élève est tenu de lever le doigt pour demander la parole et rester à sa place (il faut demander pour aller à la toilette). Il est interdit de manger pendant les cours.
- F. L'élève aura à cœur de respecter son matériel personnel ainsi que celui de l'école ou de ses camarades et de veiller à disposer de ses affaires chaque jour. Il gardera son bureau propre et en ordre.
- G. L'élève doit respecter les autres, utiliser un vocabulaire, des gestes et des attitudes correctes comme le veut le code de la politesse. Les agressions verbales et physiques (bousculer, frapper, être grossier) ainsi que le vol et le racket peuvent être punis par un renvoi définitif de l'école.
- H. Les enseignants et les surveillants sont là pour écouter, aider les élèves en cas de problèmes et de conflits. L'élève doit demander des explications lorsqu'il ne comprend pas ou qu'il a été absent.
- I. L'élève doit respecter la parole des autres et attendre qu'ils aient fini avant de prendre la parole (ne pas se moquer de ce qui est dit ou fait par un camarade).
- J. Il est interdit de courir dans les classes, les couloirs, les escaliers ainsi que de jeter des objets divers (gommes, papiers, crayons, plumiers...).
- K. Les cours d'éducation physique sont obligatoires. Pour la gymnastique, une tenue de sport et des chaussures de gymnastique devront être apportées dans un sac personnel destiné à cet effet. Si les affaires de gym sont oubliées de manière répétitive, l'enfant ne pourra pas participer au cours et sera sanctionné.
- L. Dans le bus, il faut attacher sa ceinture et rester assis jusqu'à l'arrêt, ne pas parler trop fort pour ne pas déranger le chauffeur, ne pas boire ni manger.

- M. Chaque semaine, l'enfant pourra disposer d'un livre de son choix à la bibliothèque. Il devra en prendre soin et le rapporter la semaine suivante.
- N. Le mercredi, les élèves ne peuvent prendre comme collation qu'exclusivement des fruits ou un yaourt (sans autres « gourmandises chocolatées ») et pour les autres jours, il serait judicieux de privilégier un en-cas sain. Les sodas, les chips, les chewing-gums et les sucettes ne sont pas autorisés à l'école. Il faut privilégier l'emploi des gourdes ou de bouteilles réutilisables au détriment des berlingots (Tetrapak).
- O. Le mercredi midi et à 15h30, il est interdit de jouer sur la plaine de jeux ainsi que de sortir les balles sans l'autorisation des surveillants.
- P. Une garderie payante (50 cents la demi-heure) est organisée de 7h15 à 8h30 le matin et de 15h45 à 17h45 le soir. Toute demi-heure entamée est due. Les parents sont priés de venir personnellement signer le carnet lors de la reprise de l'enfant. La garderie du matin se déroulera dans le réfectoire en bas, celle du soir dans le local habituel près des classes maternelles côté cour de récréation.
- Q. Les professeurs peuvent encadrer les élèves pour réaliser les devoirs si nécessaire et ce de 15h30 à 16h les lundi, mardi, jeudi. Ce service est proposé pour les enfants qui en sont demandeurs et volontaires.
- R. Tout médicament qui devra être administré à l'école sera obligatoirement accompagné d'un avis du médecin.
- S. Toute absence doit être justifiée sur le mot d'excuse prévu à cet effet par ses parents ou par un certificat médical (au-delà de 3 jours).
- T. Le carnet de comportement doit être signé chaque semaine et rapporté le lundi à l'école. Le journal de classe doit être signé au moins une fois par semaine par une personne responsable de l'enfant.
- U. L'élève fera le point sur ses connaissances à l'aide du bulletin aux dates suivantes :
- Mardi 20 décembre
- Vendredi 7 avril
- Remise du dernier bulletin le jeudi 6 juillet entre 16h00 et 18h30 pour les parents qui le désirent ou directement aux enfants. La remise des CEB se fera également le jeudi 6 juillet à 19h00
- V. La direction et les professeurs sont à la disposition des parents ou de la personne responsable lors de réunions organisées les jeudis 22 décembre et 13 avril, ou sur rendez-vous.

2) **Mesures disciplinaires**

Par ordre croissant :

- A. Un rappel à l'ordre ou une réprimande par un membre du personnel.
- B. Un travail, une activité supplémentaire.
- C. L'exclusion temporaire du cours.
- D. L'exclusion définitive de tous les cours.

Date et signature de l'élève :

Signature des parents :